

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Objet et champ d'application

Les Conditions Générales de Vente (CGV) développées ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par le SAS FS Expert.

**Le client s'engage en signant tout bulletin d'inscription, à respecter sans réserve les conditions générales de vente** détaillées dans le présent document.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet <https://seformer.familles-solidaires.com/> comporte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.

## Inscription en formation

La demande de pré-inscription à une formation doit être faite par le client par l'un des moyens suivants :

- Une pré-inscription sur notre site internet :  
<https://seformer.familles-solidaires.com/sinscrire-a-une-formation/>
- L'envoi d'un email indiquant la demande de pré-inscription et contenant les coordonnées du client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la formation, et le nombre de participants que le client souhaite inscrire à [formation@familles-solidaires.com](mailto:formation@familles-solidaires.com)

À l'issue de sa pré-inscription en ligne, le client recevra un bulletin d'inscription au plus tard 5 jours suivant sa pré-inscription.

L'inscription du client sera prise en compte dès réception **du bulletin d'inscription dûment rempli et au plus tard 6 semaines avant la date de la formation.**

Ce bulletin d'inscription vaut acte d'engagement. Le client déclare, par le biais de l'inscription avoir pris connaissance, accepté et respecté toutes les conditions générales de vente de l'organisme de formation SAS FS Expert.

Dès réception du bulletin d'inscription, le client recevra une **convention de formation ainsi que la facture de la prestation de formation.**

**La convention devra être retournée signée, et la facture acquittée au plus tard 1 mois avant la date de la formation** à l'organisme de formation SAS FS Expert.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis. L'organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. En cas de non atteinte du nombre minimum d'apprenants à une session, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation et de positionner celle-ci sur une prochaine session.

Par ailleurs, l'organisme de formation s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur en matière de lutte contre la propagation du **virus Covid 19**. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de transformer les formations présentiels en formation à distance si le contexte sanitaire l'oblige.

## Conditions tarifaires

Tous les tarifs stipulés dans les documents relatant l'offre de formation de FS Expert sont formulés **en euros, hors taxes**.

Les prestations sont fournies au prix en vigueur à la date de la convention. Les tarifs sont forfaitaires et comprennent le matériel pédagogique remis lors des temps de formation ainsi que les petits déjeuners d'accueil et les pauses café.

Cependant, **les tarifs n'incluent pas les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des apprenants**.

Ces conditions tarifaires et l'ensemble des modalités de réalisation de la formation feront l'objet d'une contractualisation entre SAS FS Expert et le client. La contractualisation prendra la forme d'une **convention de formation professionnelle** ainsi que les présentes conditions générales de vente que le client s'engage à renvoyer signées au plus tard un mois avant la date de la formation.

## Règlement des prestations

Les prestations de formation sont facturées et devront être acquittées à la signature de l'acte contractuel (convention de formation), excepté pour les cas de prise en charge par un OPCO assortie d'une subrogation de paiement au profit de SAS FS Expert.

Au moment de la signature de la convention, SAS FS Expert adressera **une facture au client correspondant au montant de la prestation. Le règlement devra être effectué à ce moment-là, par chèque, virement ou mandat libellé à l'ordre de « FS Expert »**.

En cas de retard de paiement et conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, sera exigée de plein droit et à réception de l'avis adressé au client, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux légal en vigueur.

De plus, il sera également exigé, comme stipulé dans les articles L441-6 et D441-5 du Code du Commerce, une indemnité complémentaire de 40 € ou du montant représentant les frais de recouvrement réel si celui-ci est supérieur.

## Débit et annulation

### En cas de débit par le client :

- **Jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation** SAS FS Expert procédera au **remboursement partiel** du montant de la formation, à hauteur de 50%. Le débit devra se faire par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Moins de 10 jours ouvrables avant la formation ou en cours de formation**, SAS FS Expert ne procédera à **aucun remboursement**.
- **En cas d'absence justifiée par un certificat médical**, SAS FS EXPERT proposera au client de participer à la session disponible immédiatement ultérieure.

### En cas d'annulation par SAS FS EXPERT :

**En cas d'annulation par SAS FS EXPERT** (contexte sanitaire, nombre insuffisant de participants...), l'organisme de formation s'engage à **reporter la session** de formation ou à **proposer une solution alternative** au client.

En cas de report ou d'annulation par SAS FS EXPERT, le client sera avisé dans un délai raisonnable.

## Responsabilités

Le client s'engage à être couvert toute la durée du temps de formation, par une **assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, directs et indirects susceptibles d'être causés** par l'apprenant. La responsabilité de SAS FS Expert envers le client est uniquement engagée pour l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et ne peut excéder le montant de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de SAS FS Expert ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects ou en cas de force majeure.

## Utilisation des données et respect des libertés

SAS FS Expert, dans le cadre du traitement des inscriptions et des demandes de prestations est amenée à traiter des données à caractère personnel.

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, SAS FS Expert s'engage à utiliser uniquement ces données dans le cadre des relations contractuelles liant SAS FS Expert et le client ou l'apprenant.

## **Respect du principe de confidentialité et de la propriété intellectuelle**

**Le client et les apprenants s'engagent à n'utiliser les documents, supports, méthodes, techniques et tout produit de la formation que dans le cadre de l'exécution de la relation contractuelle qui les lie à SAS FS Expert.**

Aucune information ou donnée, en partie ou en totalité, ne pourra être transmise ou rendue accessible à un tiers sans l'accord écrit de SAS FS Expert. En contrepartie, SAS FS Expert s'engage à ne diffuser aucune des informations ou documents provenant du client ou de l'apprenant dans le cadre de la compréhension du contexte, du recueil de besoins et de l'élaboration de la commande émanant du client.

## **Clause de non sollicitation des intervenants de FS Expert**

**Le client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel ayant participé à la réalisation de formation ou d'action d'accompagnement proposés par SAS FS Expert et ceux pour une durée de deux années suivant la cessation de relations contractuelles entre SAS FS Expert et le client ou l'apprenant.**

En cas de non-respect de cette clause, FS Expert pourra exiger au client le versement d'une indemnité équivalente à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

## **Droit de communication**

En acceptant les présentes CGV, **le client accepte d'être mentionné comme commanditaire de l'offre de SAS FS Expert dans le cadre des communications ou des activités commerciales du groupe associatif Familles Solidaires et de l'ensemble de ses structures.**

De ce fait, FS Expert se réserve le droit de mentionner le nom du client ainsi que la nature des prestations suivies par ses salariés dans le cadre du référencement des commanditaires des actions de formation ou d'accompagnement d'FS Expert pouvant faire l'objet de communication interne et externe au groupe associatif Familles Solidaires et à l'ensemble de ses structures.

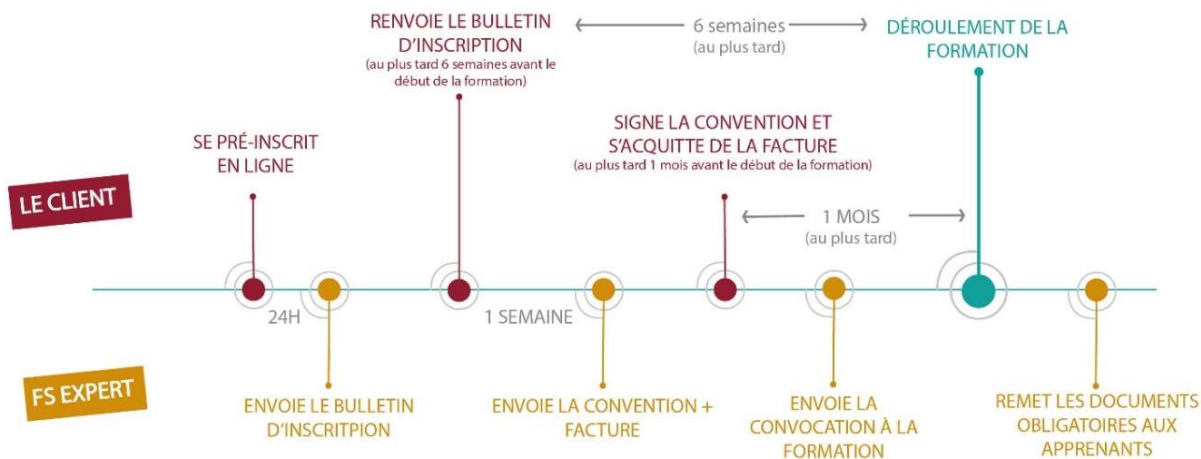
## **Différends et litiges éventuels**

En cas de différend ou de litige entre FS Expert et le client ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.

## **Règlement intérieur**

Le client et l'apprenant s'ils sont distincts devront respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Un exemplaire sera remis avec la convention de formation, et l'acceptation du règlement est liée à la signature de la convention.

### Rappel des modalités de participation à la formation



Date : Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »